



ENVIRONNEMENT

Maisons et villages fleuris

Pour la première année, en 2016, Thoury-Ferrottes a participé au concours des villages fleuris, organisé par le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France.

La commune a organisé un concours des maisons fleuries afin d'encourager les habitants à fleurir leurs habitations et les abords de leurs maisons, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie et du fleurissement du village.

CONCOURS DES MAISONS ET VILLAGES FLEURIS

2016, une première année fleurie



Jardin de M. Gadot

Le 26 novembre 2016, des membres du conseil municipal accompagnés de trois concourants au concours des maisons fleuries de notre village se sont rendus à la remise des prix officiels organisé par le département de Seine-et-Marne.

La commune de Thoury-Ferrottes a reçu le diplôme Fleur de Vermeil avec le prix 1ère participation, donnant droit à un bon d'achat de 200€ chez un pépiniériste.

Le DIPLÔME FLEUR DE VERMEIL et 1 Pass Enjoy ont été remis à Pascal Gadot, en haut en compagnie de Isolène Millot, maire de Diant et conseillère départementale.

Le DIPLÔME FLEUR D'ARGENT a été décerné à Alicja Barthoux, et un DIPLÔME FLEUR D'ENCOURAGEMENT à Mme Kowalski, M. Jacques Liard et Mme Evelyne Roy.



POUR CONCOURIR EN 2017 :

Préparez dès maintenant votre terrain et ainsi obtenir un fleurissement optimal en juin-juillet. Inscrivez-vous lors du troc plantes, en mairie ou en envoyant un mail.

QUELS SONT LES CRITERES POUR METTRE TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ ?

Les critères fournis par Seine-et-Marne Tourisme concernent :

- le fleurissement (répartition, variétés, harmonie, originalité),
- l'entretien des lieux,
- l'aspect développement durable (paillage, arrosage raisonné, absence de produits phytosanitaires).